

L'économie sociale

C'est quoi?



PÔLE
D'ÉCONOMIE SOCIALE
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Pôle d'économie sociale

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Dédié au développement de l'économie sociale sur son territoire, le Pôle regroupe les entreprises collectives de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dont la finalité est économique et sociale. Il travaille pour elles et avec elles :

- à les renforcer;
- à valoriser l'économie sociale, ses principes et ses retombées;
- à soutenir l'émergence de l'économie sociale comme modèle entrepreneurial de développement territorial;
- et à déployer un écosystème de soutien fort.



PÔLE
D'ÉCONOMIE SOCIALE
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

L'économie sociale... C'est quoi?

Branche de l'économie cherchant à concilier activité économique et équité sociale



L'économie sociale regroupe des entreprises qui, tout en vendant un produit ou un service, répondent à des besoins sociaux



L'économie sociale c'est aussi un cadre législatif, soit la *Loi sur l'économie sociale* (2013).



Modèles juridiques

COOPÉRATIVE

ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

MUTUELLE

ENTREPRISE SOCIALE LES ILES

Communauté maritime des Îles

Tourisme et loisirs

OBNL

Grosse-Île

[VOIR SUR LE WEB](#)

EXPLORAMER

MRC de La Haute-Gaspésie

Arts, culture et médias |

Environnement

OBNL

Sainte-Anne-des-Monts

[VOIR SUR LE WEB](#)

FLOTTILLE ARTISAN.E.S LIBRAIRES

Communauté maritime des Îles

Arts, culture et médias

COOP

Fatima

[VOIR SUR LE WEB](#)

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF BAIE-DES-CHALEURS

MRC de Bonaventure

Ressources naturelles | Énergie

COOP

New Richmond

[VOIR SUR LE WEB](#)

Critères à retenir

- 1.** FINALITÉ
A pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité 
- 2.** VIABILITÉ
Aspire à une viabilité économique (posture entrepreneuriale) 
- 3.** AUTONOMIE DE GESTION
N'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 

Critères à retenir

- 4.** GESTION DÉMOCRATIQUE
Prévoit et applique une gouvernance démocratique par les membres
- 5.** GESTION DES SURPLUS
Les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise
- 6.** DISSOLUTION
En cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

